



## (DOSSIER) LA « DIVERSITÉ SAUVAGE » DE LA PROTECTION SOCIALE

Loin d'être agencés en système, les dispositifs sociaux en Suisse, rappelle le professeur Jean-Pierre Tabin, représentent une accumulation de mesures historiquement hétéroclites. Les efforts pour éclairer cet ensemble et en améliorer l'accès sont encore rudimentaires. D'où le projet développé par une équipe de recherche de la Haute école de gestion Arc et de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne, « Jestime.ch ».

### Jean-Pierre Tabin, en quoi est-ce important selon vous d'accéder à l'information sociale ?

On dénombre en Suisse des dizaines de dispositifs sociaux qui ciblent des problèmes spécifiques. Chaque canton a ses propres prestations. Souvent présentée à tort comme un « système », la protection sociale est un empilement de dispositifs hétéroclites développés à différentes époques pour des groupes variés de la population. Ceux-ci sont tantôt définis par leur rapport à l'emploi – comme les salari.és –, tantôt par leur âge, comme les enfants et les personnes âgées, ou par leur statut matrimonial comme les veufs et les veuves, ou encore par leur atteinte à la santé comme les personnes malades, accidentées ou invalides, souvent par une combinaison de ces différents attributs. En 1985, le Conseil fédéral parlait de la « diversité sauvage » de la protection sociale. En plus de sa complexité, cette dernière est en constante révision, sur le plan fédéral et dans les cantons.

La communication des gouvernements sur les droits sociaux se développe, mais reste rudimentaire. Vu l'opacité régnante, il est difficile de connaître ses droits sociaux, davantage encore si l'on n'est pas familier avec l'administration. D'où l'importance de l'information sociale.

### Quelle est la part du non-recours ?

Le non-recours aux prestations de l'État social concerne, selon les années, les dispositifs et les pays étudiés, entre 19 % et 70 % des destinataires. Nous n'avons pas de données précises pour la Suisse, mais les derniers chiffres publiés dans le canton de Berne montrent que plus d'un quart des ayants droit de l'aide sociale ne la touche pas. Les raisons du non-recours sont multiples et découlent aussi bien du caractère stigmatisant de certaines prestations que d'exigences administratives rebutantes ou dissuasives. La recherche a montré que la mauvaise connaissance des dispositifs est l'une des raisons du non-recours.

### Est-ce pour ces raisons que vous avez imaginé le projet Jestime.ch, que vous menez actuellement en Suisse latine ?

Le non-recours questionne l'effectivité et la pertinence de l'offre publique. C'est une injustice en raison de l'inégalité créée entre personnes faisant valoir leurs droits et les autres. Notre projet, développé par une équipe de la HES-SO composée de spécialistes de l'informatique décisionnelle et des politiques sociales, permettra une meilleure information sociale. C'est un calculateur en ligne qui donnera dès l'automne 2020 la possibilité au public de Suisse romande d'évaluer de manière anonyme l'ensemble de ses droits sociaux sous condition de ressources. En introduisant un minimum d'informations, les personnes seront orientées vers les prestations dont elles pourraient bénéficier.

### En quoi ce projet est-il complémentaire au conseil social généraliste ?

Jestime.ch va fournir aux personnes des adresses de conseil, notam-



## (+) L'INVITÉ

Chercheur et enseignant à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO), Jean-Pierre Tabin est un spécialiste de la politique sociale. Dans le cadre des nombreux projets qu'il mène sur différentes questions sociales, il travaille notamment sur les questions de non-recours et d'accessibilité, dans lesquelles s'inscrit le projet Jestime.ch. Il a travaillé pendant dix ans au CSP Vaud et vient de mettre en ligne un jeu pour lutter contre les clichés anti-Roms : [www.buzanglo.org](http://www.buzanglo.org). Son dernier ouvrage, co-édité avec M. Piecek, I. Probst et C. Perrin, s'intitule « *Repenser la normalité, perspectives critiques sur le handicap* » (éd. Le Bord de l'eau).

ment celles de nos partenaires, les CSP, Caritas, Pro Senectute et Pro Infirmis. Ce calculateur pourra être utilisé dans le cadre du conseil social pour aider les personnes à mieux s'orienter dans leurs droits et à les comprendre. Il ne remplace pas le travail indispensable de conseil social ; c'est un outil d'appoint.

### Le projet est financé par une fondation. Comment les autorités l'ont-elles accueilli ?

Les autorités romandes ont jusqu'ici accueilli froidement l'idée de ce calculateur destiné à estimer ses droits sociaux. Nous espérons qu'une fois finalisé, [jestime.ch](http://jestime.ch) saura les convaincre.

Propos recueillis par  
Caroline Regamey